



LE MOT DU MAIRE

Bonjour,

Vendredi le 3 juillet une rencontre a eu lieu avec l'association des propriétaires de la rive ouest du Lac Labelle. Après discussion, la Municipalité est disposée à faire l'entretien du chemin dans le secteur de la rive ouest via le chemin des Tisserands. En tenant compte de l'article 70 du code municipal qui cite : toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains. Pour le secteur du lac à la Truite, la Municipalité accorde une subvention pour leur permettre de faire l'entretien et l'amélioration de leur voie d'accès.

La bonne foi des gens en présence permet de mettre un terme à la saga de demande d'annexion avec la Municipalité de la Minerve. Lors de la réunion du conseil du 20 juillet, des résolutions ont été faites pour officialiser cette démarche.

Jeudi le 16 juillet avait lieu le conseil des maires, en voici un bref résumé :

- il s'agissait du premier conseil sans papier;
- dans le dossier de la motoneige sur le parc linéaire, désistement dans le dossier d'appel opposant la MRC et le procureur général à la coalition pour la protection de l'environnement du parc linéaire le petit train du nord. Dans ce dossier le gouvernement s'est engagé à assurer le coût de la poursuite;
- renouvellement du contrat d'un fond de soutien aux territoires en difficulté 50,000.00 \$ disponible en 2009 et 150,000.00 \$ en 2010;
- projets d'étude de faisabilité de programme de formation technique ainsi qu'une étude d'opportunité sur l'implantation d'un programme d'enseignement en technique du milieu naturel au centre collégial de Mont Tremblant. De plus un projet d'implantation d'un programme de formation en soins infirmiers qui serait dispensé à Ste Agathe;
- un avis de motion a été donné pour l'organisation d'un service de transport en commun assurant une liaison entre ville de Rivière Rouge et la ville de St-Jérôme. Cette démarche permettrait la venue d'un autobus de Rivière Rouge à Mont Tremblant en passant par Labelle et Conception. Ce circuit permettrait aussi de relier La Minerve par taxi bus.

Pour terminer je vous souhaite une bonne fin d'été.

Le maire

Gilbert Brassard



SUIVI DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE JUILLET 2009

Voici le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juillet 2009

ADMINISTRATION ET FINANCES

Au niveau financier, pour l'exercice 2008, les revenus et dépenses des services d'aqueduc et d'égout ont généré un déficit dans chacun de ces services. Par souci d'équité envers les contribuables non usagers de ces services, les déficits respectifs en aqueduc et en égout ont été imputés en réduction des surplus réservés aqueduc et égout des années antérieures.

Le conseil appui le Club Richelieu La Ripousse en versant une somme de 680 \$ pour l'organisation d'un camp d'été d'une semaine qui profitera à deux jeunes de 8 à 12 ans de Labelle.

Question financement, en octobre prochain la Municipalité devra procéder au refinancement d'un emprunt couvrant divers règlement d'emprunt. Pour deux d'entre-eux, un solde disponible sera affecté à la réduction de la dette respective. Ainsi au lieu de refinancer 427 400 \$, le refinancement ne sera que de 395 900 \$

Par ailleurs, la permanence de madame Bernadette Ouellette, embauchée à titre de directrice des finances a été confirmée par le conseil. Elle agira dorénavant à titre de directrice générale adjointe – secrétaire-trésorière adjointe.

En outre, le conseil a adopté un règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911. Le règlement prévoit notamment que la taxe de 0,40 \$ doit être chargée par tous les fournisseurs de services téléphonique à tous les clients de ces fournisseurs de services téléphoniques.

D'autre part, le conseil a résolu de faire l'entretien du chemin situé sur la Rive Ouest du Lac-Labelle via le chemin des Tisserands ainsi que celui situé sur la Rive Ouest du Lac-Labelle via le lac à la Truite conditionnel à la réception d'une requête d'une majorité des propriétaires et/ou riverains des secteurs mentionnés, et ce, conformément à l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales. Pour le secteur du lac à la Truite, la Municipalité accorde une subvention pour leur permettre de faire l'entretien et l'amélioration de leur voie d'accès.

Finalement, deux membres du conseil participeront au tournoi de golf de la Fondation du CHDL-CRHV qui aura lieu le 31 août prochain.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Pour ce qui est des travaux publics, le conseil a ratifié l'embauche de messieurs Joey Lachaine et Tomy Laporte à titre de préposés aux espaces verts pour la saison estivale.

Le conseil a résolu de garder les pièces réutilisables du véhicule Econoline E-350 1996 et de le remettre ensuite à la Fondation du rein comme don.

De plus, le conseil a décidé d'aller en appel d'offres pour des travaux de pavage.

Il a aussi été décidé d'augmenter le taux salarial du poste de journalier-chauffeur à 17.80\$/h.

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Par ailleurs, pour donner suite au plan de diversification économique et en prévision de la déviation de la route 117, le conseil a résolu d'aller en appel d'offres pour la réalisation d'un plan de revitalisation du noyau villageois.

Au niveau des dérogations mineures, le conseil a étudié et accordé quatre demandes, à savoir :

- demande pour une dérogation de 1,41 mètre sur la marge latérale gauche du bâtiment principal situé au 12921 de la rive ouest du lac Labelle, matricule 9917-19-5822;
- demande pour une dérogation de 2 mètres sur la hauteur d'un garage situé au 1268, chemin du Lac-Gervais, matricule 1326-04-4372;
- demande pour une dérogation de 1 mètre dans la marge latérale droite afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 279, chemin de la Baie, matricule 1226-99-9888.

Le conseil a refusé la demande suivante, à savoir :

demande pour une dérogation de 13 mètres sur la construction d'un garage dans la cour avant située au 1077, chemin du Lac-de-L'Abies, matricule 0017-78-0294;

Par ailleurs, le conseil a résolu de transmettre à nos conseillers légaux deux dossiers relatifs à plusieurs travaux réalisés sans permis ni certificat d'autorisation et non conformes à la réglementation, à savoir :

- Travaux réalisés au lot 127, rang F du canton de Labelle, 15397 de la rive ouest du lac Labelle, matricule 9816-51-9972;
- Travaux réalisés au lot 126, rang F du canton de Labelle, 15329 de la rive ouest du lac Labelle, matricule 9816-54-8475.

Le conseil a mandaté Mme Isabelle Labelle, arpenteur-géomètre afin de procéder à une description technique d'une partie du lot 103, dans le cadastre du village pour finaliser la servitude à être consentie à la Municipalité par monsieur Yves Jubinville sur une partie du lot 124-P et la cession de ce dernier d'une partie du lot 103-P.

SERVICE INCENDIE

Concernant le service incendie, le conseil a décidé d'aller en appel d'offres pour la vente du camion autopompe 1982 – F800 ainsi que pour la boîte du camion F-250.

Dans le dossier d'arbitrage en cours, il a été convenu de verser au directeur du service, un jeton de présence pour le travail supplémentaire.

LOISIRS ET TOURISME ET FAMILLE

Au niveau des loisirs, considérant la disponibilité de diverses subventions et les besoins de rénovation des infrastructures de loisir, le conseil a résolu d'aller en appel d'offres pour la préparation d'une étude sur l'état des infrastructures de loisirs et de sports du parc du Centenaire et du centre communautaire.

En outre, madame Alexandra Gagnon a été embauchée à titre d'animatrice à l'activité de soccer pour l'été.

Une équipe d'assistants animateurs bénévoles est aussi accueillie au camp de jour. Elle est composée de Camylle Valiquette, Audrey Clément et Younès Bentounsi.

De plus, madame Chantale Lecompte s'est jointe à l'équipe en tant qu'animatrice au camp de jour en remplacement de madame Valérie Marier.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du 20 juillet 2009.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « affaires municipales » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Christiane Cholette

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 17 août prochain à 20 h.

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE

Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui vous ressemble.

DATE DE TOMBÉE: 21 août 2009

DATE DE PARUTION: 9 septembre 2009





RAPPEL DES RÈGLEMENTS POUR LA PROTECTION DES LACS

Il est à noter qu'il est interdit, depuis 2008, de couper le gazon dans la rive. Les propriétaires qui entretiennent encore leur gazon à l'intérieur de la rive sont passibles d'un constat d'infraction d'un minimum de 300 \$ plus les frais d'administration pour une première infraction.

De plus, le reboisement sur 10 mètres de la rive est obligatoire. Un délai de 3 ans a été accordé aux propriétaires riverains pour se conformer à ce règlement. Ce délai se termine en 2010 et dès l'été prochain, des constats d'infraction seront émis aux propriétaires riverains n'ayant pas reboisé leur rive. Pour ceux qui désirent plus d'information sur le sujet et/ou ont besoin de conseil sont invités à communiquer avec Maryse Blanchette, chargée en environnement, par téléphone (819) 681-3371 poste 5031 ou par courriel : environnement@municipalite.labelle.qc.ca.



RAPPEL DU RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES ET FERTILISANTS

Le règlement adopté au printemps 2008 interdit l'utilisation de pesticides et les fertilisants sur tout le territoire de la municipalité dans une bande de 100 mètres (330 pieds) de tout lac et cours d'eau. Cependant, certains insecticides, fongicides et herbicides seront permis tels que le permet la loi provinciale.

De plus, les pesticides et les fertilisants sont interdits sur tous les terrains scolaires, garderies, service de garde en milieu familial, parc ou d'un espace public ainsi que sur tous les terrains adjacents à ceux-ci. L'application de pesticides et de fertilisants est interdite en tout temps lorsqu'il pleut.

Les pesticides ne peuvent être appliqués à moins d'un mètre d'une ligne de propriété adjacente et de 15 mètres d'un puits de captage d'eau.

À noter, l'utilisation de pesticides et de fertilisants pourra être permise dans certains cas comme, par exemple, à l'intérieur des bâtiments, comme préservatif à bois, etc.



RAPPEL À L'ATTENTION DES UTILISATEURS D'EMBARCATION DE PLAISANCE

La circulation nautique peut avoir des conséquences sur la santé d'un lac. En effet, la circulation à grande vitesse sur un plan d'eau provoque l'érosion des rives qui se traduit entre autres par une réduction de la transparence de l'eau, une prolifération des algues et des plantes aquatiques et une dégradation de l'habitat du poisson. Souvenez-vous, plus une vague est grosse, plus son pouvoir est destructeur pour le rivage. De plus, il est à noter qu'au lac Labelle, il y a la présence d'une plante aquatique envahissante, le Myriophylle à épi. Les endroits où cette plante se localise sur le lac sont balisés. Évitez de circuler dans ces zones afin de ne pas propager le Myriophylle à épi dans d'autres secteurs du lac.

En plus d'avoir un impact écologique, il faut penser aux autres utilisateurs du lac (baigneurs, pêcheurs, kayakistes, etc.). Pour des raisons de sécurité, réduisez votre vitesse à l'approche d'un autre utilisateur d'autant plus si son embarcation est plus petite que la vôtre.

Il est de la responsabilité de chacun de veiller à minimiser les impacts de sa conduite sur les autres utilisateurs et sur l'environnement du lac.

PISCINE

Savez-vous que le Québec remporte la palme peu enviable de la province où il y a le plus de noyade dans les piscines résidentielles. Il y a même 2 fois plus de noyade en piscine résidentielle au Québec qu'en Ontario qui tient pourtant le deuxième rang. La cause première de ces noyades est la trop grande accessibilité de la piscine. Nous vous offrons la possibilité d'aller vérifier l'aménagement de votre piscine afin de voir si elle est sécuritaire.

Par ailleurs nous tenons à vous rappeler qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour l'aménagement de toute piscine ou spa. L'émission de ce certificat a surtout pour but d'assurer la sécurité de votre piscine. Nous vous invitons donc à vous renseigner à la Municipalité afin de connaître ces normes et prendre le certificat requis avant d'aménager votre nouvelle

piscine.

Pour se faire, veuillez contacter le service de l'urbanisme au 819-681-3371 #5008.

Passez un bel été !



NE PAS NOURRIR LES CANARDS, ATTENTION À LA DERMATITE

La présente fait suite à plusieurs cas de la Dermatite du baigneur que nous avons répertoriés au fil des ans. La Dermatite est une affection cutanée causée par de petites larves que l'on retrouve dans nos lacs. Ces dernières portent le nom de **CERCAIRES** et elles sont presque invisibles à l'œil nu.

Les cercaires proviennent de l'excrément des **canards et autres oiseaux** qui entraînent la contamination des escargots en bordure du rivage. À partir des escargots, des cercaires sont libérées et retournent contaminer les oiseaux aquatiques. Malheureusement, les cercaires ne font pas de différence entre les oiseaux et les baigneurs. C'est ainsi que, lors de la baignade, les cercaires se collent à la peau jusqu'au moment où vous sortez de l'eau. Sous l'action du soleil, la peau s'assèche et les cercaires y pénètrent en la piquant et elles y meurent.

Nous vous demandons donc, d'éviter d'attirer les canards et autres oiseaux en les nourrissant, car ces derniers produisent des excréments qui contaminent les escargots et, ces derniers provoquent la prolifération des cercaires s'attaquant aux baigneurs.

Les effets de la Dermatite sur la santé sont les suivants :

- ✦ **Apparition de plaques rouges sur la peau;**
 - ✦ **Inflammation de la peau;**
 - ✦ **Démangeaisons intenses durant plus de 10 jours;**
- Infection de la peau.**



Pour soigner la Dermatite, il faut éviter de gratter la peau afin de ne pas provoquer d'infections. Vous pouvez soulager l'inconfort des démangeaisons en appliquant une crème ou une lotion contre les démangeaisons, telle que la calamine. Dans le doute, consultez votre pharmacien.

Si les démangeaisons persistent après plusieurs jours ou si votre état de santé vous inquiète, n'hésitez pas à consulter votre médecin.

Dans le cas où vous pensez avoir attrapé la dermatite, veuillez-vous rapporter au numéro suivant : 450-436-8622, poste 2229.

UTILISATION DES ROULOTTES, CARAVANES ET TENTES-ROULOTTES

Depuis quelque temps, les propriétaires de roulottes, caravanes et de tentes-roulottes semblent méconnaître les normes municipales régissant l'utilisation de ces équipements. Nous constatons que l'emplacement choisi pour leur entreposage n'est pas toujours adéquat, d'autant plus qu'elles sont parfois utilisées pour accueillir de la famille ou des amis sur les propriétés résidentielles ou de villégiatures. Nous désirons donc, vous sensibiliser aux normes suivantes.

L'occupation d'une roulotte ou d'une caravane ou d'une tente-roulotte est interdite sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Labelle, à l'exception des terrains de camping.

Cependant, l'entreposage des roulottes, caravanes et tentes-roulottes est autorisé sur un terrain résidentiel ou de villégiature, exclusivement, dans la cour arrière ou latérale sans toutefois dépasser la façade avant de la résidence et pourvu qu'aucune personne ne l'occupe, et ce, en tout temps.

Par ailleurs, une roulotte ou une caravane ou un motorisé peut être utilisé à titre d'usage provisoire afin d'abriter le propriétaire uniquement durant la construction ou la rénovation de sa résidence. La superficie maximale ne peut pas excéder

UTILISATION DES ROULOTTES, CARAVANES ET TENTES-ROULOTTES (SUITE)

20m² (215pi²) et la durée de cet usage est limitée à 180 jours. Finalement, l'usage provisoire doit être obligatoirement raccordé à une installation septique conforme.

Enfin, veuillez noter que le bien-fondé de la réglementation d'urbanisme sur les roulottes, caravanes et tentes-roulottes est d'un point de vue environnemental, concernant les déjections des eaux usées dans l'environnement ou la surutilisation de l'installation septique de la résidence, et d'un point de vue de courtoisie du voisinage, concernant l'esthétisme des propriétés voisines et la sérénité des lieux.

Nous vous rappelons qu'une infraction au règlement d'urbanisme vous assujetti à une amende de 300\$ plus frais d'administration, et ce, pour chaque jour que l'infraction est répertoriée.

En vous remerciant d'avance, de votre précieuse collaboration.

Le Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
(819) 681-3371
STEPHEN POTTS, POSTE 5023
URGENCE 9.1.1



LE PARE-FEU DU CHEF

La saison d'été est arrivée même si le temps ne le démontre pas, trop de pluie.

C'est le temps des vacances et le temps de prendre ça « cool ». Toutefois, il ne faut pas mettre les consignes de sécurité de côté, que ce soit avec les feux à ciel ouvert, les baignades ou avec nos BBQ au propane. Soyez toujours vigilants car un accident est vite arrivé.

Les pompiers ont commencé leur visite résidentielle pour l'année 2009. Ils sont en groupe de deux, avec un véhicule d'incendie et en uniforme, bien identifié. La visite ne prend pas plus de 15 minutes et peut vous donner de bons conseils.

Passez un bel été et à la prochaine.



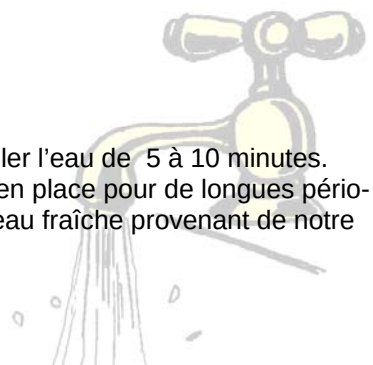
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
(819) 681-3371
MARC ÉTHIER, DIRECTEUR POSTE 5010
Paget : 1-800-363-3781



AQUEDUC MUNICIPAL

« POUR FINIR VOS VACANCES AVEC UN BON GOÛT ! »

Lorsque vous revenez de vacances, veuillez ouvrir le robinet de votre cuisine et laisser couler l'eau de 5 à 10 minutes. L'eau entre votre maison et l'aqueduc principal peut devenir stagnante si celle-ci demeure en place pour de longues périodes de temps. En laissant couler l'eau, vous éliminez cette eau pour la remplacer par une eau fraîche provenant de notre usine. Merci pour votre collaboration habituelle.





BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE
6422-A, boul. Curé-Labelle
819-686-2606
SUZANNE ALLY-GRENIER, COORDONNATRICE



Le bureau d'accueil touristique est ouvert 7 jours par semaine depuis la fin du mois de juin et met à votre disposition des employés qui se font un plaisir de vous aider à trouver les informations touristiques dont vous avez besoin pour la planification de vos vacances et activités estivales.

Dans le but de satisfaire la clientèle, nous désirons vous informer que nous avons apporté des changements aux heures d'ouverture en vigueur depuis le début de la saison, et ce, depuis la mi-juillet.

Voici ces nouvelles heures d'ouverture:

15 mai au 18 juin 2009 inclusivement:

Vendredi et samedi de 9 h 30 à 17 h

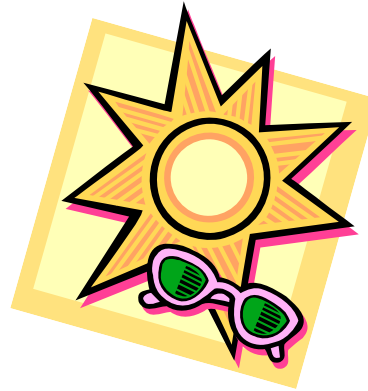
Du 19 juin au 6 septembre inclusivement:

Lundi au mercredi de 9 h 30 à 17 h

Vendredi au dimanche de 9 h à 19 h

Du 11 septembre au 11 octobre 2009:

Vendredi et samedi de 9 h 30 à 17 h



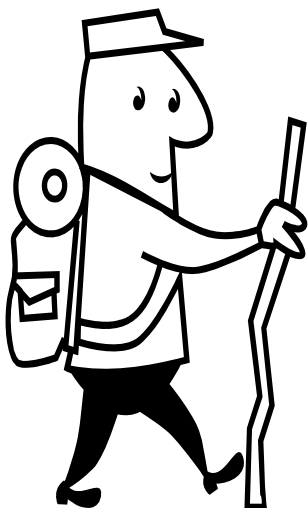
SENTIER NATIONAL
AVIS DE RECHERCHE

Sentier national est à la recherche d'amateurs de randonnées pédestre qui souhaiteraient participer au programme de parrainage des sentiers. Ce programme a été mis sur pied afin d'assurer la pérennité et la qualité des sentiers pédestres. Il vise également à garantir des lieux sécuritaires, à assurer la protection du milieu naturel et à connaître l'état des sentiers.

Le programme s'adresse tant aux individus qu'aux groupes (club de marche, scouts, club social, etc.) et demande un intérêt marqué pour l'entretien des sentiers.

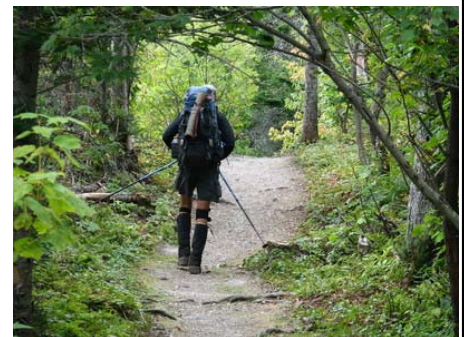
Le ou les parrains s'engagent à faire un minimum de trois corvées par année afin de maintenir les sentiers en bon état, et ce, en toute saison. Les bénévoles participants à ce programme sont couverts par la CSST.

Dans les Laurentides, plusieurs tronçons du Sentier national sont parrainés. Voici, pour l'instant, les sentiers qui demandent à être adoptés:



Sentier Cap 360 (6 km)
Sentier Mont-Gorille (4 km)
Montagne du Dépôt et montagne du Caribou
L'Expédition (8 km)

Si vous désirez vous impliquer en tant que parrain de sentier, vous pouvez communiquer avec madame Michelle Allaire au numéro de téléphone suivant : 819-425-



VOICI UN APERÇU DES PROJETS PARTICULIERS DE LA COMMUNAUTÉ**LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / TOURISME**

- Tournage de l'émission « La petite séduction » - Radio-Canada
- Élaboration d'un plan de diversification économique et plan quinquennal
- Reconnaissance de Village-Relais - Le 1^{er} au Québec
- Aménagement d'une piste cyclable au cœur du village
- Aménagement d'un trottoir de neige pour les motoneiges
- Plan directeur pour le parc des Cheminots
- Adoption d'un règlement pour favoriser l'implantation d'un hôtel et une épicerie de moyenne surface

**LES AXES ROUTIERS**

- Entente avec le MTQ pour la fluidité de la circulation sur la 117
- Pavage des chemins du Lac-Labelle, du Moulin, Nantel et Alarie pour plus de 2 700 000 \$
- Constitution d'un fond réservé pour la réfection des voies publiques

L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

- Création d'un comité d'embellissement et d'horticulture
- Obtention des 3 fleurons du Québec
- Trois (3) ans à Bleu Laurentides pour la protection de nos lacs
- Adoption des règlements pour le contrôle des fosses septiques, de la protection de la bande riveraine, le contrôle des fertilisants et pesticides, du lavage des embarcations et le programme de revitalisation
- Instauration de la Journée verte pour le grand nettoyage du village

**LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

- Renouvellement de la flotte de véhicule pour la voirie
- Création d'un fonds de renouvellement
- Climatisation de la bibliothèque et de la salle Wilfrid-Machabée
- Installation d'un élévateur pour personne à mobilité réduite pour la salle Wilfrid-Machabée
- Acquisition du centre communautaire
- Achat d'un camion auto-pompe pour le service de sécurité incendie
- Installation de bornes sèches
- Installation d'une génératrice pour mesure d'urgence au centre communautaire

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

- Réparation des fuites sur le réseau
- Bouclage du réseau
- Mise aux normes du réseau d'aqueduc
- Construction d'une nouvelle usine, 1 350 000 \$



FAMILLE ET LOISIRS

- Venu du groupe JAD, Tangage pour des rencontres parents d'adolescents
- Rénovation du Pavillon des loisirs
- Installation du module de jeux au parc des Cheminots
- Programmation de loisirs adaptée pour tous les groupes d'âge
- Ouverture de la piscine municipale en saison estivale
- Contribution financière à la Maison des jeunes de Labelle
- Réaménagement de la bibliothèque municipale et de la salle Valiquette
- Présentation du théâtre ambulant des Laurentides
- Appui au club de ski de fond pour l'achat de la surfaceuse



LE LOGEMENT SOCIAL

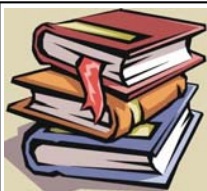
- Création de la corporation du Manoir Labellois
- Engagement de la Municipalité à céder au Manoir Labellois le presbytère et le terrain requis pour la construction d'une résidence pour personnes âgées
- Engagement de la Municipalité à participer au programme de supplément de loyer et à accorder un crédit de taxes au Manoir Labellois



COMMUNICATION AVEC LES CITOYENS—CITOYENNES

- Instauration de l'**Info municipale** mensuel par courriel et via le publi-sac
- Depuis 2008, l'**Info municipale spécial Villégiateurs**
- Information détaillée du compte de taxes
- Brunch du maire pour Centraide
- Dénomination de la Maison de la Culture Antoinette Malo-Dumontier
- Protocole d'entente avec l'Association des propriétaires au lac Labelle





MORDUS DES MOTS-CROISÉS?
Faites une croisade chaque semaine
sur le site Internet de votre BIBLIO !

CROISADE

COMMENT Y JOUER ??

Demandez votre **NIP** Numéro d'identification personnel

C'est simple et c'est gratuit!



www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

En plus, avec votre NIP, vous pourrez :

- ✓ Consulter les grands quotidiens*
- ✓ Accéder à des ressources électroniques variées*
- ✓ Réserver des documents à votre bibliothèque
- ✓ Vérifier vos documents en prêts

Et beaucoup plus!

* Dans les Réseaux BIBLIO participants



Bibliothèque Lancia-Monette

Si vous désirez vous inscrire à la bibliothèque, n'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence. L'abonnement est gratuit ainsi que l'accès aux postes informatiques et au réseau Internet sans fil.

Heures d'ouverture :

Mardi : 13h à 17h et 18h30 à 20h30

Mercredi : 12h30 à 16h30

Jeudi : 13h à 17h et 18h30 à 20h30

Vendredi : 10 à 12h et 12h30 à 16h30

Samedi : 9h à 12h30

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, directrice, au 819-681-3371, poste 5021 ou par courriel : labelle@crsbpl.qc.ca.

Vous pouvez également consulter notre page web :

www.reseaubibliodubec.qc.ca/labelle

CHRONIQUE: IL ÉTAIT UNE FOIS UN LIVRE...



Young, William P. Le shack : quand la tragédie a rendez-vous avec l'éternité, [Montréal] : Le Jour, 2009, 331 p.

Pour ce premier roman, Paul Young nous inonde de préceptes religieux. Dieu y est présent, très présent. L'histoire débute avec une affaire sordide qui nous amène lentement mais sûrement vers la sagesse divine qui apprend à Mack (personnage principal) à pardonner. C'est beau, d'un mysticisme surgit d'un vieux shack.



Lacoursière, Louise. Lunes bleues, Montréal : Libre expression, c2008, 217 p.

C'est beau, beau comme une lune bleue surgissant soudainement en Provence, dans un charmant gîte rural. Entourée de géraniums, de figues et de bonne bouffe, Sophie vit sous nos yeux le temps qui s'est arrêté. Rempli de plaisirs épicuriens, ce roman de Louise Lacoursière m'a agréablement surpris.



Myron, Vicki. Dewey, Paris : J.-C. Gawsewitch, 2008, 346 p.

Il y a de ces animaux qui nous marquent pour la vie. Non seulement Dewey a-t-il marqué la bibliothèque de Spencer, il a aussi fait mouche dans le cœur de Vicki. Et certainement qu'il laissera sa patte dans le cœur des lecteurs et lectrices de cette merveilleuse histoire, qui en fait, est aussi une zoothérapie pour une petite ville. Et, en entrefilet, la vie et tout ce qu'elle nous apporte, de cette bibliothécaire du mid-ouest américain.



SERVICE DES LOISIRS ET DU TOURISME

(819) 681-3371

JANICK NANTEL, POSTE 5009

PÉLICAMP

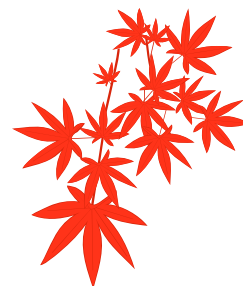
JOANIE D. CHÉNIER, POSTE 5013



PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2009

Je sais que vous attendez tous et toutes que Dame Nature fasse la paix avec Galarneau et que la canicule s'installe mais de mon côté, je dois déjà m'affairer à vous préparer une programmation d'automne haute en couleurs!!

Je vous inviterai donc à surveiller vos Publi-sac au cours des deux dernières semaines du mois d'août afin de mettre la main sur une multitude d'activités qui sauront, je l'espère, vous satisfaire, jeunes et moins jeunes.



ACTIVITÉS CULTURELLES



PARC DES CHEMINOTS

Société d'histoire de Chute aux Iroquois

VISITE AUX VESTIGES DU CANADIEN PACIFIQUE



La première phase de mise en valeur des vestiges du Canadien Pacifique est terminée. Le 20 août à 15 h, une visite est organisée au chantier du parc des Cheminots, les visiteurs pourront apprécier l'importance des travaux réalisés depuis un an. Des vestiges enterrés depuis plus de soixante ans ont été mis au jour, dont la fondation de la table tournante un immense cercle de 75 pieds de diamètre. De plus, l'aménagement du site rend un hommage particulier à ces familles qui ont fourni plusieurs cheminots au Canadien Pacifique, entr'autres les familles Labelle, Nantel, Gaudreault, Racicot, Dauphin, Fugère, Giroux.

Bienvenue à tous et pour plusieurs d'entre vous ce sera un véritable retour dans le passé. En cas d'intempéries nous vous invitons à la salle Valiquette (en haut de la bibliothèque), la visite se fera en photos.

Gilbert Cholette



THÉÂTRE AMBULANT DES LAURENTIDES

Date : Les vendredis et samedis à 20 h
Du 14 au 29 août
Lieu : Salle Wilfrid-Machabée (1, rue du Pont)
Pour information : 819-278-0250
1-888-478-0250

Pour hommes seulement de Raymond Villeneuve
Mise en scène de Christian Brisson-Dargis

Pierre reçoit Dan, Jean-Guy, Michel et Claude dans son nouveau centre de thérapie masculine, pour une session de fin de semaine. Au même moment, sa femme, Judith, l'informe par fax qu'elle a un amant et que se dernier se trouve parmi les participants à la séance. Pierre va chercher à savoir de qui il s'agit et, surtout, pourquoi c'est arrivé.

ACTIVITÉS DES ORGANISMES

CLUB D'ÂGE D'OR DE LABELLE



Ouverture officielle de la saison 2009-2010: Le jeudi 10 septembre 2009
Prochaine activité jeu de poche: Le mardi 8 septembre 2009

De plus, cette saison encore, le club d'âge d'or offrira des conférences interactives en collaboration avec le CSSS des Sommets.

Date de la première conférence: Le mercredi 30 septembre 2009
Sujet traité: L'ostéoporose chez l'homme et la femme
Suivi d'un atelier

Professionnelle: Audrey Pouliot, nutritionniste



CERCLE DE FERMIERES DE LABELLE **11^{ème} Collecte de sang**



La présidente d'honneur, Madame Eveline Terreault, remercie les 62 donateurs qui se sont présentés à la Collecte.

Un grand merci, aussi, à la Municipalité de Labelle, à tous les organismes impliqués, commerçants, l'école le Tremplin, les stations de radio et les bénévoles.

Une première cette année, la Maison des jeunes de Labelle était responsable de la visibilité de la Collecte dans la Municipalité en distribuant des affiches un peu partout. Merci à ceux qui les ont encouragés.

Le petite exposition de dessins fût un succès, dix (10) prix furent tirés au sort et seront remis aux enfants à la rentrée des classes en septembre prochain.

MERCI - BONNES VACANCES - À L'ANNÉE PROCHAINE



MAISON DES JEUNES DE LABELLE **L'heure est grave!**



La MDJ Labelle fait appel à toute la population de la Municipalité de Labelle afin de demeurer ouverte. En effet, la MDJ a absolument besoin de gens disponibles quelques minutes et ce une seule fois par mois pour participer aux décisions entourant l'avenir des jeunes de Labelle. Sans cet apport, elle sera dans l'obligation de fermer ses portes!!!

Plus de 16 jeunes fréquentent en moyenne chaque jour la maison et on dénombre plus de 50 inscriptions jusqu'à ce jour. Votre implication ferait en sorte que la jeunesse de Labelle puisse réaliser encore de nombreux projets...

Prenez le temps pour venir vous informer au sujet des prochaines réalisations des jeunes.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Simon Roussel, coordonnateur de la MDJ Labelle au 819-686-3434.



ACTIVITÉS DES ORGANISMES

1^{ER} ANNIVERSAIRE DE L'ARBRE DU PARTAGE



L'Arbre du partage célébrera sa 1^{ère} année d'existence en septembre prochain et nous souhaitons remercier tous les gens qui ont cru en nous. Que ce soit par votre apport financier ou par vos actions bénévoles lors de nos activités, vous nous avez grandement aidés à créer des étincelles dans les yeux de plusieurs enfants à l'occasion des fêtes de Noël et de la saison estivale pour des inscriptions au camp de jour et aux activités sportives. Pour nos prochaines actions, nous remettrons des sacs d'école comprenant tous les effets scolaires et le matériel éducatif nécessaire à la rentrée 2009-2010, et ce, pour une douzaine d'enfants.

2IÈME LEVÉE DE FONDS - VENTE DE GARAGE ET LAVE-AUTO 4 - 5 - 6 SEPTEMBRE 2009

Le succès que nous avons connu lors de notre 1^{ère} vente de garage nous a confirmé à quel point les gens sont généreux lorsqu'il est question de venir en aide aux enfants défavorisés. C'est pourquoi, dans le but de pouvoir poursuivre notre mission, nous y allons pour une autre vente de garage!!

Date:	Vendredi 4 septembre de 12 h à 20 h	Lieu:	Lave-auto libre-service de Labelle
	Samedi 5 septembre de 9 h à 16h		6541, boul. Curé-Labelle
	Dimanche 6 septembre de 10 h à 15 h		Labelle

Dons d'objets: Linge d'enfants, jouets, meubles, outils, livres, etc.

Il vous sera possible de nous les apporter directement au lave-auto les 4 et 5 septembre de 9 h à 12 h
S'il vous est impossible de vous déplacer lors de ces deux journées veuillez communiquer avec nous.

Mélissa au 819-686-9943

Émilie au 819-686-9980

Janick au 819-686-1085

MANOIR LABELLOIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 août 2009

Une résidence pour personnes âgées verra le jour à Labelle.

Le conseil d'administration du Manoir Labellois invite toute personne, intéressée par le projet de construction de cette résidence pour personnes âgées, à venir les rencontrer.

Deux séances d'information auront lieu le 9 septembre prochain au centre communautaire de Labelle situé sur la rue du Couvent. Une séance se tiendra en après-midi à 14 h et l'autre en soirée à 19 h.

Au cours de cette rencontre le chargé de projet et l'architecte accompagneront les membres du conseil d'administration. L'ensemble du projet vous sera ainsi présenté, tant au niveau de ses caractéristiques qu'en ce qui concerne les aspects financiers et l'échéancier prévu. Des photos, des dessins et croquis vous permettront de vous faire une bonne idée du projet. Les citoyennes et les citoyens pourront profiter de cette occasion pour poser leurs questions et donner leur nom s'il souhaite y habiter.

-30-

Source: Christiane Cholette, présidente
Manoir Labellois
Téléphone: (819) 681-3371, poste 5004

ACTIVITÉS DES ORGANISMES

LE COMITÉ D'HORTICULTURE ET D'EMBELLEMENT DE LABELLE JARDIN BOTANIQUE - EXPOSITION DE CITROUILLES DÉCORÉES

Le comité d'horticulture et d'embellissement vous propose une sortie des plus agréable et qui vaut le détour. Il s'agit d'une visite du Jardin Botanique lors de l'exposition des citrouilles toutes décorées

Date: Le samedi 10 octobre 2009
Coût: 50\$ Transport en autobus et entrée au jardin
Inscription: Louise Gaudreault
819-686-2173



3^{ÈME} ÉDITION DU SYMPOSIUM LE CAMPAGN'ART À LABELLE



La 3^{ème} édition du Symposium le Campagn'Art aura lieu les 12 et 13 septembre prochain au centre communautaire de Labelle.

Les artistes peintres qui souhaitent y participer ont jusqu'au **15 août 2009** pour s'inscrire.

NE TARDEZ PAS!...

Information : Danielle (819) 686-1099
Louise (819) 686-2285
Lise (819) 686-1860

LANCE ARMSTRONG SERA DANS LA RÉGION DE MONT-TREMBLANT LE 11 SEPTEMBRE 2009

Pour une deuxième année, le grand cycliste Lance Armstrong, plusieurs fois champion du Tour de France, participera à un événement dans la région de Mont-Tremblant, soit le Tour de Lance.

Avec une cinquantaine de cyclistes, il fera le tour d'un circuit en vélo à travers les municipalités de La Conception, Brébeuf, Huberdeau, Arundel et Mont-Tremblant. Il s'agit d'une initiative de l'Institut des Cèdres et d'organisateurs locaux et qui permettra d'amasser des fonds pour la recherche contre le cancer

Cet événement générera des retombées médiatiques internationales pour toute la région et permettra d'attirer les amateurs de vélo sur notre territoire. Le départ se fait près de Station Mont-Tremblant et les amateurs pourront s'installer le long du parcours pour voir passer Lance Armstrong et le peloton de cyclistes. Surveillez les journaux pour plus de détails à ce sujet.



ACTIVITÉS AQUATIQUES

à la piscine municipale de Labelle

Session automne 2009

Du 20 septembre au 12 décembre

Inscription les 8-9 et 10 septembre, entre 16 h et 20 h



HORAIRE DES COURS - Session 12 semaines

Cours	Jour	Heure	Tarif résident	Tarif non-résident
DURÉE DE 40 MINUTES				
Présoilaire 1, 2 et 3	Mercredi	10 h 30	67,25 \$	70,75 \$
	Vendredi	10 h 15		
	Dimanche	08 h 30		
Présoilaire 4	Mercredi	09 h 45	67,25 \$	70,75 \$
	Dimanche	09 h 15		
Présoilaire 5 et 6	Mardi	15 h 45	67,25 \$	70,75 \$
	Dimanche	10 h 00		
Présoilaire 7	Dimanche	10 h 50	67,25 \$	70,75 \$
Aquafomie postnatal (avec bébé)	Mardi	10 h 00	72,50 \$	76,50 \$
	Mercredi	11 h 10	101,25 \$	106,75 \$
	Jeudi	11 h 00	132,25 \$	139,75 \$
	Vendredi	09 h 00	167,50 \$	177,25 \$
DURÉE DE 55 MINUTES - ENFANTS ET ADOS				
Junior 1 et 2	Dimanche	12 h 00	67,25 \$	70,75 \$
Junior 2 et 3	Mercredi	17 h 00	67,25 \$	70,75 \$
	Dimanche	09 h 15		
Junior 3 et 4	Dimanche	13 h 00	67,25 \$	70,75 \$
Junior 4 et 5	Mardi	16 h 30	67,25 \$	70,75 \$
Junior 5 et 6	Mercredi	15 h 15	67,25 \$	70,75 \$
	Dimanche	10 h 20		
Junior 6 et 7	Mardi	18 h 00	67,25 \$	70,75 \$
Junior 8 et 9	Mercredi	19 h 00	67,25 \$	70,75 \$
Junior 10 - Étoile de bronze	Dimanche	12 h 00 à 14 h 00	134,50 \$	141,75 \$
DURÉE DE 55 MINUTES - ADULTES				
Entraînement supervisé (natation et sauvetage)	Mercredi	18 h 00	67,25 \$	70,75 \$
Aquamusculature	Lundi	16 h 30	94,00 \$	99,25 \$
Aquafomie plus	Lundi	19 h 00		
	Mardi	13 h 00	268,00 \$	284,00 \$
	Jeudi	13 h 00		
Aquajogging	Lundi	16 h 30	172,75 \$	182,50 \$
	Jeudi	19 h 00		
Aquacardio	Jeudi	18 h 00	220,25 \$	232,75 \$

Possibilité de
COURS PRIVÉS
Pour enfants et adultes



BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE
Possibilité d'achat sur place

COURS À L'UNITÉ
Cours de mise en forme aquatique
(s'il reste de la place)
Nécessitant :
10,25 \$ / 55 min.
Non-résident : 12,50 \$ / 55 min.

TARIFICATION*

(Taxes incluses)

ENTRÉE INDIVIDUELLE	
Enfant (15 ans et moins)	2,10 \$
Adulte (16 ans et plus)	3,20 \$
ABONNEMENT ANNUEL	
Enfant (15 ans et moins)	64 \$
Adulte (16 ans et plus)	96 \$
Famille	212 \$
ABONNEMENT À 15 BAINS (pour le prix de 10)	
Enfant (15 ans et moins)	21 \$
Adulte (16 ans et plus)	32 \$
Famille (4 personnes)	74 \$

* Tarification sujette à changement.

HORAIRE DES COURS DE FORMATION

Cours	Durée	Jour	Heure	Tarif résident	Tarif non-résident
Médaille de bronze**	6 semaines	Dimanche	16 h 30 à 20 h 30	204 \$	215,25 \$
Assistant moniteur en sécurité aquatique	6 semaines	Samedi	08 h 30 à 14 h 00	250 \$	264,00 \$

** Possibilité d'un crédit de 190 \$ pour un futur employé

Grandes possibilités d'emploi dans la région



HORAIRE DES BAINS LIBRES

Bain libre	Jour	Heure
Familles	Lundi	15 h 15 à 16 h 15
	Mardi	11 h à 12 h
	Vendredi	19 h à 20 h
	Samedi et dimanche	14 h à 16 h
Adultes	Lundi et mercredi	20 h à 21 h
	Mardi, mercredi, jeudi et vendredi	12 h à 13 h
	Vendredi	17 h 30 à 19 h
	Samedi	13 h à 14 h
Adolescents (10 à 17 ans)	Vendredi	20 h à 21 h

Consultez notre programmation aquatique au
www.municipalite-labelle.qc.ca, onglets « Loisirs et culture » et « Piscine ».

29, rue du Couvent, Municipalité de Labelle
Renseignements : 819 681-3371, poste 5014

ACTIVITÉS AQUATIQUES

à la piscine municipale de Labelle

Session automne 2009

Du 20 septembre au 12 décembre

Inscription les 8-9 et 10 septembre, entre 16 h et 20 h



HORAIRE DES BAINS LIBRES

Bain libre	Jour	Heure
Familles	Lundi	15 h 15 à 16 h 15
	Mardi	11 h à 12 h
	Vendredi	19 h à 20 h
	Samedi et dimanche	14 h à 16 h
Adultes	Lundi et mercredi	20 h à 21 h
	Mardi, mercredi, jeudi et vendredi	12 h à 13 h
	Vendredi	17 h 30 à 19 h
	Samedi	13 h à 14 h
Adolescents (10 à 17 ans)	Vendredi	20 h à 21 h



BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE
Possibilité d'achat sur place

TARIFICATION*

(Taxes incluses)

ENTRÉE INDIVIDUELLE	
Enfant (15 ans et moins)	2,10 \$
Adulte (16 ans et plus)	3,20 \$
ABONNEMENT ANNUEL	
Enfant (15 ans et moins)	64 \$
Adulte (16 ans et plus)	96 \$
Famille	212 \$
ABONNEMENT À 15 BAINS (pour le prix de 10)	
Enfant (15 ans et moins)	21 \$
Adulte (16 ans et plus)	32 \$
Famille (4 personnes)	74 \$

* Tarification sujette à changement.

Consultez votre programmation aquatique au
www.municipalite-labelle.qc.ca, onglets « Loisirs et culture » et « Piscine ».

29, rue du Couvent, Municipalité de Labelle
Renseignements : 819 681-3371, poste 5014

HORAIRE DES COURS - Session 12 semaines

Cours	Jour	Heure	Tarif résident	Tarif non-résident
DURÉE DE 40 MINUTES				
Présoilaire 1, 2 et 3	Mercredi	10 h 30	67,25 \$	70,75 \$
	Vendredi	10 h 15		
	Dimanche	08 h 30		
Présoilaire 4	Mercredi	09 h 45	67,25 \$	70,75 \$
	Dimanche	09 h 15		
Présoilaire 5 et 6	Mardi	15 h 45	67,25 \$	70,75 \$
	Dimanche	10 h 00		
Présoilaire 7	Dimanche	10 h 50	67,25 \$	70,75 \$
Aquafomie postnatal (avec bébé)	Mardi	10 h 00	72,50 \$	76,50 \$
	Mercredi	11 h 10	101,25 \$	106,75 \$
	Jeudi	11 h 00	132,25 \$	139,75 \$
	Vendredi	09 h 00	167,50 \$	177,25 \$
DURÉE DE 55 MINUTES - ENFANTS ET ADOS				
Junior 1 et 2	Dimanche	12 h 00	67,25 \$	70,75 \$
Junior 2 et 3	Mercredi	17 h 00	67,25 \$	70,75 \$
	Dimanche	09 h 15		
Junior 3 et 4	Dimanche	13 h 00	67,25 \$	70,75 \$
Junior 4 et 5	Mardi	16 h 30	67,25 \$	70,75 \$
Junior 5 et 6	Mercredi	15 h 15	67,25 \$	70,75 \$
	Dimanche	10 h 20		
Junior 6 et 7	Mardi	18 h 00	67,25 \$	70,75 \$
Junior 8 et 9	Mercredi	19 h 00	67,25 \$	70,75 \$
Junior 10 - Étoile de bronze	Dimanche	12 h 00 à 14 h 00	134,50 \$	141,75 \$
DURÉE DE 55 MINUTES - ADULTES				
Entraînement supervisé (natation et sauvetage)	Mardi	18 h 00	67,25 \$	70,75 \$
Aquamusculature	Mercredi	16 h 30		
Aquafomie plus	Lundi	16 h 30	94,00 \$	99,25 \$
	Lundi	19 h 00		
	Mardi	13 h 00	268,00 \$	284,00 \$
	Jeudi	13 h 00		
Aquajogging	Lundi	16 h 30	172,75 \$	182,50 \$
	Jeudi	19 h 00		
Aquacardio	Jeudi	18 h 00	220,25 \$	232,75 \$

Possibilité de
COURS PRIVÉS
Pour enfants et adultes

COURS À L'UNITÉ
Cours de mise en forme aquatique
(s'il reste de la place)
Résident :
10,25 \$ / 55 min.
Non-résident :
12,50 \$ / 55 min.

HORAIRE DES COURS DE FORMATION

Cours	Durée	Jour	Heure	Tarif résident	Tarif non-résident
Médaille de bronze**	6 semaines	Dimanche	16 h 30 à 20 h 30	204 \$	215,25 \$
Assistant moniteur en sécurité aquatique	6 semaines	Samedi	08 h 30 à 14 h 00	250 \$	264 \$

** Possibilité d'un crédit de 190 \$ pour un futur employé

Grandes possibilités d'emploi dans la région



Bonne fin de vacances!

